
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 13	Séance du 05 novembre 2019
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille dix-neuf et le cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 novembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)
<u>Votants:</u> 12	<u>Sont présents:</u> Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint au Maire), Madame Valérie BOUIN (Adjointe au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Monsieur Yann JAUNASSE (Conseiller Municipal), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal), Madame Dolores TESSIER (Conseillère Municipale), Madame Elisabeth CHAUSSE (Conseillère Municipale)
	<u>Représentés :</u> Jean AGEORGES par Jacques MOTARD, Christine LAVEAU par Patrick LEHAGRE
	<u>Excusés:</u>
	<u>Absents:</u> Marie-Pierre CHUM
	<u>Secrétaire de séance :</u> Valérie BOUIN

Désignation du secrétaire de séance : Valérie Bouin

Ordre du jour:

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil du 1^{er} Octobre 2019
3. Compte rendu des décisions du Maire
4. Élection d'une adjointe suite au décès de madame Yvette Dutertre
5. Désignation des membres de la commission cantine scolaire année 2019-2020
6. Vote des taux d'imposition pour l'année 2020.
7. Licence IV :
 - a) déclaration de mutation pour exploitation en gestion directe
 - b) désignation d'un exploitant effectif
 - c) création d'une régie de recette
8. Institution d'une limitation de vitesse sur la VC7 pour la pose de coussins berlinois
9. Demande financière de renoncement d'une servitude sur la parcelle cadastrée AK 145
10. Proposition de vente d'une parcelle AK 145 grevée d'une servitude
11. Inscription au PDIPR des parcelles AK0014, 0052, 0095 circuit 1 et les CR 32 et 33 circuit 2
12. Validation dossier plaquette des sentiers tracés relatif aux chemins de randonnées
13. Compte rendu des EPCI
14. Questions diverses :

Approbation du procès-verbal du Conseil du 1er Octobre 2019

Le procès-verbal du dernier conseil a été approuvé par la secrétaire de séance qui était Mme Christine LAVEAU, il vous a été communiqué par mail le 17 Octobre.

Mr Boullenger a fait une remarque concernant le compte rendu de la commission économique de la CCGC-PR du 16 septembre 2019, où il doit être mentionné « disques biologique en lieu et place de « risques bio ».

Le compte rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Compte rendu des décisions du maire

Achat de Matériaux pour la création des aménagements le long de la petite Choisille pour la somme de 6 622.54 € HT

Délibérations du conseil :

Objet: Election du 3ème Adjoint au Maire - DE 2019 065

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2014-25 du 28 mars 2014 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à quatre ;

Vu l'arrêté municipal n°2014-018-4.5 portant délégation de fonction et de signature aux adjoints ;

Vu le décès de madame Yvette DUTERTRE, qui occupait les fonctions de 3ème adjointe au maire et un mandat de conseillère municipale, en date du 3 octobre 2019 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de madame Yvette DUTERTRE par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L.2122-7 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

E. Chausse demande s'il est nécessaire de procéder à une élection au vu des prochaines élections du mois de mars ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a une charge de travail importante à gérer relative aux fonctions qu'exerçaient madame Y. Dutertre notamment en urbanisme et qu'il ne pourra pas prendre tous ces dossiers seul à sa charge.

Y. Jaunasse dit que J. AGEORGES pourrait prendre en charge quelques dossiers.

Monsieur le Maire répond que J. Ageorges est moins présent en ce moment pour raisons personnelles.

M. Jacques Boullenger a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs : il s'agit de Mme Valérie Bouin et de M. Yann Jaunasse

Après un appel à candidature :

- Mme Martine DEMEURE se porte candidate
- Mme Elizabeth CHAUSSE se porte candidate

Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret.

1er tour de scrutin sous la présidence de M. Patrick LEHAGRE, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 12

e) Majorité absolue : 7

d) Nombre de bulletins blancs : 1

- **Nombre de suffrages obtenus pour les candidats déclarés :**

Mme Elizabeth CHAUSSE : 3
Mme Martine DEMEURE : 8

Mme Martine DEMUERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages :

- **A été proclamée 3ème Adjointe**
 - **avec les mêmes délégations que son prédécesseur,**
 - **avec les indemnités de fonction décidées par délibération 2014-23 en date du 04/04/2014**
- **A été immédiatement installée.**

Objet: Commission cantine scolaire année 2019-2020 - DE 2019 066

Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission cantine scolaire pour le suivi "hygiène et qualité" qui est composée de 2 parents d'élèves dont 1 de maternelle et 1 de primaire, de 2 élèves (1 du CM1 et 1 du CM2), de 2 élus de la municipalité, d'1 adulte utilisateur de la cantine, de madame la Chef de Cuisine et de la diététicienne. Cette commission se réunit 2 à 3 fois par an, à 13h30, pour une durée maximum d'une heure environ.

Le domaine d'application de cette commission est assez large : contenu des assiettes, désir des enfants relatif au menu, retour des parents, ambiance à la cantine, propreté, hygiène, respect des personnes, bruit, temps pour déjeuner...

Monsieur le Maire rappelle que Mme Agnès Merigot, chef de cantine, et la diététicienne siègent à la commission scolaire.

Monsieur le Maire fait part des candidatures pour la commission cantine scolaire :

- Madame Aurélie BELDA : 1 enfant en primaire
- Madame Nicole MANY : 2 enfants en primaire
- Madame Pia CORMERY : 1 enfant en maternelle

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **décide par dérogation de désigner 3 parents d'élèves au lieu de 2 pour siéger à la commission cantine scolaire pour l'année 2019-2020 ;**
- **désigne mesdames Aurélie BELDA, Nicole MANY et Pia CORMERY en tant que parents d'élèves pour siéger à la commission cantine scolaire pour l'année 2019-2020 ;**
- **autorise monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Licence IV - DE 2019 067

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé d'acquérir la licence IV appartenant à Monsieur Boucher Laurent, gérant de la SARL "Auberge de l'Espérance" à Charentilly.

La licence IV restant sur la commune de Charentilly, il s'agit d'une mutation (changement de propriétaire).

Pour ce faire, s'agissant d'une licence qui appartiendra à la commune de Charentilly, le conseil municipal doit se prononcer sur son mode d'exploitation et désigner un exploitant effectif qui devra remplir l'obligation de formation donnant lieu à la délivrance du permis d'exploitation de cette licence.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une mesure d'exploitation en gestion directe, de nommer un exploitant effectif en la personne de madame la secrétaire de mairie Catherine CARAYOL et d'ouvrir une régie de recette afin de pouvoir exploiter cette licence (au moins une fois tous les 5 ans).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **décide l'acquisition de la licence IV débit de boissons à consommer sur place de 4ème catégorie appartenant à monsieur Boucher Laurent gérant de la SARL "Auberge de l'Espérance" au prix proposé et acté par délibération n° DE_2019_048 et ce par mutation ;**
- **décide d'exploiter cette licence IV en gestion directe ;**
- **décide que cette licence IV ne sera utilisée que sur la commune de Charentilly ;**
- **décide de nommer un exploitant effectif en la personne de madame la secrétaire de mairie Catherine CARAYOL qui devra remplir l'obligation de formation donnant lieu à la délivrance du permis d'exploitation ;**
- **décide d'ouvrir une régie de recette pour l'exploitation de cette licence IV pour l'encaissement du produit de la vente des boissons alcoolisées et non alcoolisées ;**
- **décide d'autoriser, monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.**

Objet: Institution d'une limitation de vitesse sur la VC7 pour la pose de coussins berlinois - DE 2019 068

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1, (+R 413.3 si limitation de vitesse à 70 en agglomération);

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié)

Considérant que la Voie Communale n°7 située sur la commune de Charentilly, voie mitoyenne avec la commune de Fondettes pour partie seulement et perpendiculaire à la Voie Communale n°4 qui joint la commune de Charentilly à Saint Roch ;

Considérant qu'une vitesse excessive sur la Voie Communale n°7 comme décrite ci-dessus, représente un danger pour les usagers et riverains, la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 30km / heure sur une distance de 100 mètres linéaires entre les 2 panneaux de limitation de vitesse de 30km/h ;

Considérant la pose de coussins berlinois sur la Voie Communale n° 7 réalisée avec l'accord de la commune de Fondettes ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **décide que la vitesse de tous les véhicules circulant sur la Voie Communale n°7 située sur la**

commune de Charentilly, voie mitoyenne avec la commune de Fondettes pour partie seulement et perpendiculaire à la Voie Communale n°4 qui joint la commune de Charentilly à Saint Roch est limitée à 30 km/h sur une section comprise entre les 2 panneaux de limitation de vitesse de 30km/h ;

- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet: Vote des taux d'imposition année 2020 - DE 2019 069

Vu la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale et notamment son article 2 ;

Vu l'article L 2331-3a) 1° du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le produit attendu des impôts directs locaux qui s'élève à 449 728 € (estimation faite à partir de l'état 1259 année 2019) ;

Considérant que ce produit s'avère suffisant pour équilibrer les charges financières communales ;

Le conseil municipal ne voulant pas alourdir la pression fiscale et entendu le rapport de monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 ;
- fixe comme suit les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 :

Libellé	Bases notifiées (si connues à la date du jour du vote)	Taux appliqués par décision du Conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté
Taxe d'habitation	1 435 707€	14.38%	0	215 269€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	948 097€	22.08%	0	218 283€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35 530€	44.44%	0	16 176€
TOTAL				449 728€

- charge monsieur le Maire de notifier cette décision aux Services Fiscaux par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet: Demande financière de renoncement d'une servitude sur la parcelle cadastrée n°145 section AB - DE 2019 070

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors de la séance du conseil municipal en date du 3 septembre 2019 la vente de la parcelle communale cadastrée n°145 section AB.

En référence à l'acte de vente en date du 18 décembre 2013 et du 3 février 2014 établi par Maître Vincent Chapoutot, titulaire de l'Office Notarial à Neuillé Pont Pierre, il est rappelé la servitude telle que suit:

"un droit de passage à titre personnel est consenti à Monsieur et Madame RAMBIER-LE PRIOL sur le chemin situé le long de leur parcelle au fond de leur terrain "et à ce jour cadastrée AB 145 lot 39 située au Clos des Poiriers.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de contrepartie financière à hauteur de 10 000€ de la part de monsieur et madame RAMBIER- LE PRIOL, propriétaire du terrain au 31 rue de la Fortinière, pour renoncement au droit de passage qui leur a été consenti donnant sur la parcelle communale cadastrée n° 145 section AB et ce afin de ne pas pénaliser la vente de la parcelle par la commune.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande de contrepartie financière à hauteur de 10 000 € de la part de monsieur et madame RAMBIER-LE PRIOL, propriétaires du terrain 31 rue de la Fortinière, pour renoncement au droit de passage qui leur a été consenti donnant sur la parcelle communale cadastrée n°145 section AB**
- **autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Proposition de vente de la parcelle cadastrée n°145 grevée d'une servitude - DE 2019 071

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors de la séance du conseil municipal en date du 3 septembre 2019 la vente de la parcelle cadastrée n°145 section AB.

En référence à l'acte de vente en date du 18 décembre 2013 et du 3 février 2014 établi par Maître Vincent Chapoutot, titulaire de l'Office Notarial à Neuillé Pont Pierre, il est rappelé la servitude telle que suit: "un droit de passage à titre personnel est consenti à Monsieur et Madame RAMBIER-LE PRIOL et s'exerce sur la parcelle cadastrée n°145 section AB située au Clos des Poiriers".

Monsieur le Maire fait part de deux propositions pour l'acquisition de la parcelle n°145 section AB :

- de la part de monsieur et madame NEILZ résidant au 29 rue de la Fortinière à Charentilly et ce à hauteur de 3 000€ net vendeur compte tenu de la servitude droit de passage à titre personnel consenti à Monsieur et Madame RAMBIER-LE PRIOL.
- de la part de monsieur et madame RAMBIER-LE PRIOL résident 31 rue de la Fortinière à Charentilly et ce à hauteur de 1 500€ étant possesseur d'un droit de passage sur la parcelle cadastrée n°145 section AB.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **décide de mettre en place un délai de mise en vente de 20 jours supplémentaires à compter de la séance du conseil municipal de ce jour en date du 5 novembre 2019 et ce jusqu'au 25 novembre 2019 inclus afin que de potentiels acquéreurs puissent parfaire ou déposer des offres relatives à la vente de la parcelle cadastrée n°145 section AB ;**
- **décide que si aucune offre n'est égale au prix de vente attendu à hauteur de 5 000€, acté par délibération n°DE_2019_053, à l'expiration du délai de 20 jours supplémentaires l'offre la mieux disante sera retenue ;**
- **autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des parcelles - DE 2019 072

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental a relevé les sentiers de randonnées pédestres nécessitant des inscriptions complémentaires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour la commune de Charentilly.

Il s'agit des :

- parcelles AK0014, AK0052 et AK0095 sur le circuit communal n°1
- CR32 et CR33 sur le circuit n°2.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **accepte conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des chemins suivants :**
 - **parcelles AK0014, AK0052 et AK0095 sur le circuit communal n°1**
 - **CR32 et CR33 sur le circuit n°2.**
- **s'engage à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le conseil municipal proposera au Conseil Départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours) ;**
- **s'engage à leur conserver leur caractère public et ouvert ;**
- **s'engage à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires ;**
- **à assurer l'entretien de ces mêmes itinéraires ;**
- **autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet : Validation du dossier plaquette des sentiers tracés concernant les chemins de randonnées.

Monsieur le Maire fait part du travail qui a été réalisé par les conseillers municipaux C. Laveau et Y. Jaunasse relatif à la conception d'une plaquette randonnée des sentiers de la commune de Charentilly pour une impression qui sera conceptualisée par le service environnement de la CCRGC-PR.

Des textes ont été élaborés, des photos et des cartes réalisées et présentées aux membres du conseil au fur et à mesure de l'avancée du travail.

Cette plaquette propose un résumé succinct historique de la commune, un parcours de randonnées et une liste de commerces.

Le parcours se décompose comme suit :

Le Parcours se décompose tel que suit :

- 1-Départ - Stade Thierry et Bruno DUMU
- 2 -Les Fosses au Sable (Asnelière)
- 3 -Le bois des Grandes Tailles
- 4- Moulin de la Roche Buard et caves Malvau

- 5- le Baquet
- 6- Le Gâte-Soie
- 7- Le lavoir et le Moulin Banal
- 8- Église et passage romain
- 9-Lavoir de l'Arche
- 10- Paysage sur le Manoir des Ligneriers et Fuye
- 11- Moulin Moreau
- 12- Château des Ligneriers
- 13- Chaubuisson
- 14 – Retour au Stade de la commune

Il est proposé que les WC publics situés dans le bâtiment de la mairie figurant sur la plaquette seront ouverts 24h/24h pour une période d'essais de 3 mois.

Monsieur le Maire invite le conseil à valider ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve la plaquette randonnée proposée telle que ci-dessus de la commune de Charentilly ;**

- **autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

COMPTE RENDU DES EPCI

Conseil communautaire du 16 octobre 2019 :

J. Boullenger fait part des points abordés lors du conseil communautaire du 16 octobre 2019 tels que suivent :

Action économique :

- ✓ Dans le cadre du projet de construction d'un restaurant sur le parc d'activités POLAXIS à Neuillé Pont Pierre, il a été décidé du choix des entreprises suite à la consultation lancée le 9 août dernier. Le maître d'œuvre qui avait été retenu est l'Agence Frédéric Temps Architecte. La CAO a proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses pour les 11 lots prévus et ce pour un montant HT de 626 014.68 €.
- ✓ La SCI Carpe Diem arrêtera définitivement son activité en janvier 2021 et a demandé l'abandon du Crédit-Bail immobilier qui lui avait été accordé en 2010 pour les Ateliers Relais 2 et 3 situés sur la ZA du Vigneau à Saint Patern Racan. Suite à la dissolution des sociétés en 2021, la CCGC-PR récupérera les bâtiments. Un protocole d'accord sera signé entre la CCGC-PR et la SCI Carpe Diem pour acter la sortie du Crédit-bail.
- ✓ La vente du macro-lot de 40ha située sur le parc d'activité POLAXIX décidé lors du conseil communautaire du 18 septembre dernier nécessite la mise en œuvre d'une nouvelle tranche de réalisation d'infrastructures : dévoiement des réseaux électriques, télécom, eau potable, création d'une nouvelle voirie avec les réseaux nécessaires, de la zone dite de « services » où se situeront le restaurant et l'espace de coworking. Le conseil communautaire a décidé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour réaliser ces travaux.
- ✓ Toujours dans le cadre de l'aménagement du parc d'activité POLAXIS et au vu des projets de bâtiments à l'étude il a été décidé de lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux des bâtiments pour le compte de la CCGC-PR.

Enfance-Jeunesse :

- ✓ Dans le cadre de sa compétence enfance, la CCGC-PR a lancé le 12 juin dernier une consultation en vue de choisir une DSP pour la gestion de l'ALSH Nord communes de Saint Paterne Racan et de Neuvy le Roi. A l'issue de l'analyse des offres, il a été décidé de retenir la proposition de Charlotte Loisirs au regard de l'avantage économique global présenté dans l'offre.
- ✓ Dans le cadre de sa compétence jeunesse, la CCGC-PR a lancée le 17 juillet dernier une consultation en vue de choisir le délégataire pour la mise à disposition de deux animateurs pour l'élaboration, la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation du service jeunesse sur le pôle de Saint Paterne Racan et de Neuvy le Roi et un animateur pour la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation du projet du Point Information Jeunesse communautaire. A l'issue du rapport final des offres reçues, il a été décidé de retenir la FRMJC au regard de l'avantage économique global présenté dans l'offre.

Environnement :

✓ Rivières

Comme les années précédentes, il a été demandé des subventions auprès de la Région Centre Val de Loire et de l'Agence de l'Eau concernant le poste de Technicien de Rivières relatif aux rivières du territoire nord Le Long, la Dême, l'Escotais et leurs affluents.

✓ Recyclerie

TRI 37 a pris possession des locaux de la recyclerie et les dépôts sont autorisés pour les usagers du centre tri'tout depuis le 14 octobre dernier. L'inauguration de la recyclerie se déroulera le 12 novembre prochain.

✓ Plusieurs actions se dérouleront pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 16 au 24 novembre :

Repair café samedi 23 novembre à la CCGC-PR de 14h00 à 18h00

Distribution de composteurs au centre tri'tout

Collecte de textiles et sensibilisation dans les écoles

Communication sur les réseaux sociaux

Bâtiment :

✓ Construction de la micro-crèche sur la ZA du Vigneau à Saint Paterne Racan :

Le cabinet Maurice et Schweig Architectes avait été retenu pour la maîtrise d'œuvre et il a été décidé du choix des entreprises pour la construction du bâtiment.

OPAH :

- ✓ un avenant a été signé pour reconduire l'OPAH sur une année supplémentaire.

Culture :

- ✓ ***la programmation culturelle*** année 2020 a été validée ainsi que les tarifs des spectacles.
- ✓ ***comme les années précédentes, le P.A.C.T Culturel*** sera déposé auprès Région Centre-Val de Loire s'inscrivant dans la continuité des manifestations soutenues précédemment sur le territoire et ce à hauteur de 224 000€, plafond 220 000 € subventionné à 40 %;
- ✓ ***il a été validé la convention « Public en Herbe »*** pour 2020 pour la prestation de spectacles à l'association Cultur'O Pré et une subvention pour un montant de 4 700€ et 6 spectacles sur le territoire de la CCGC-PR

PLU :

- ✓ Il a été décidé du choix de cabinet Urbago pour les modifications de PLU de la commune de Pernay, du cabinet Gilson pour la commune de Marray ;
- ✓ Il a été décidé de lancer une procédure de modifications pour les PLU de Cérelles et de Rouziers de Touraine.

Défibrillateur :

J. Boullenger a amené en mairie un défibrillateur acheté par la CCGC-PR et qui sera installé à l'extérieur au stade Dumu.

Commission Communication du 7 Octobre 2019

3 élus seulement ont assisté à cette commission, dont 2 de Charentilly, V. Bouin et P. Lehagre. A été présenté Alexia MELLIER qui est la nouvelle chargée de communication.

A la demande de P. Lehagre, le service communication s'est rendu dans chaque commune du territoire. Les visites se sont déroulées du 9 septembre au 3 octobre.

Le but était de :

- se présenter aux agents d'accueil
- leur remettre un présentoir pour diffuser les documents de communication de la collectivité
- recueillir leurs attentes, besoins et difficultés dans la diffusion de la communication
- les sensibiliser aux différents services que propose la Communauté de Communes
- en faire des relais de communication sur le territoire
- recueillir les coordonnées des agents administratifs afin d'élaborer un trombinoscope des services administratifs de l'ensemble des communes pour une diffusion en interne et auprès des Mairies.

Ces visites ont été bien accueillies et appréciées

Autres points abordés dans cette commission :

- Présentation du Chemin de fer du Racine n°5 pour une sortie fin 2019
- Le service communication a proposé la création du programme culturel 2020 en interne. Ce qui va faire 3000 € d'économie à la CCGC-PR
- Réseaux sociaux – Bilan des actions

1343 followers sur Facebook

45 sur twitter

182 sur Instagram

La signalétique des bâtiments communautaires a été réalisée pendant l'été

Il a été réalisé la mise en place d'un plan de communication globale avec Form'ados et Dispositif jeunesse.

En Tourisme :

Mise en place d'une communication autour des Journées Européennes du Patrimoine afin de mettre en avant les « richesses » patrimoniales méconnues du territoire, méconnues car souvent privées et ouvertes exceptionnellement lors des Journées du Patrimoine.

Culture

Communication pour les spectacles de la fin d'année (Ciné en plein air, Pierrette Dupoyet, Cie l'Echappée Belle, Thé dansant, Cabaret, Le Siffleur...).

*Création d'une newsletter de « Mi-saison » envoyée aux abonnés

*Envoi d'un communiqué de presse sur la Fin de saison aux médias (paru dans la NR + Le Petit Courrier)

*Création d'une newsletter pour chaque spectacle

Environnement

Rivières :

Création d'un Communiqué de presse envoyé aux médias : parution de l'article avec photos dans la NR

Création d'une page dans le livret de présentation des Journées en Pays de Racan

Le programme de sensibilisation aux scolaires a été mis à jour et diffusé auprès des écoles du territoire.

Le plan de com autour de cette opération de sensibilisation auprès des écoles a bien fonctionné. Plusieurs échos dans la presse : Articles dans la NR et Petit Courrier

Le service communication travaille actuellement sur un programme de sensibilisation au recyclage et au tri.

- ✓ Trouver un nom à la recyclerie à travers des consultations publiques - sondage sur Facebook Instagram et Twitter

Résultats : Symé'Tri/ Les Ateliers de Tri'Tout / A l'Angle du tri / Phénix

Développement économique

Travail en lien avec le service économique sur la préparation du salon Ferme Expo :

- Commande ballon hélium
- Commande badges
- Préparation des questions pour le quizz et plus encore...
- Des Brassards fluo, ont été remis tout à l'heure aux associations pour les coureurs du Téléthon.
- Une bâche a positionnée sur les barrières mobile a été réalisé « avec le soutien de votre Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan »

Commission tourisme du 28 octobre 2019

C. Laveau fait part des points abordés lors de cette commission tels que suivent :

Le bilan financier de l'opération « Goûters et dîners du patrimoine » fait apparaître une dépense de 32 919.81€, une recette pour la collectivité de 3 849.44€, soit un coût réel de 29 811.11€, une subvention Leader à hauteur de 80% soit 23 848.88€.

Cette opération a très bien fonctionné sur la commune de Charentilly ainsi que la Journée du Patrimoine où étaient organisés une randonnée et un spectacle avec le théâtre de L'Ante.

Programmation 2020 :

- ✓ Reconduction de l'opération « Goûters et dîners du patrimoine » dans de nouveaux lieux et peut être dans 2 sites déjà participants en 2019
- ✓ Arrêt des Journées Découvertes
- ✓ Projet de boucles à vélo plus importantes qui relieraient la Loire à vélo et Le Loir à vélo qui va beaucoup se développer en 2020.
- ✓ Projet de sentiers de randonnées thématiques
- ✓ Plaquette thématique en cours d'élaboration
- ✓ Cartographie à venir réunissant les lieux d'intérêt touristique du territoire
- ✓ Guide touristique 2020 en cours d'élaboration.
- ✓ Contrat de réciprocité avec Tours Métropole, section tourisme : il est constaté que ce contrat existe, mais comment le mettre en œuvre, comment s'inscrire dans la démarche

Réunion ANVAL du 9 octobre 2019

A. Gautier fait part des points abordés lors de la réunion :

- ✓ Présentation et validation des travaux 2020-2022
- ✓ Renouvellement de l'adhésion avec les services vétérinaires

J. Motard précise qu'une étude est à venir concernant la pollution agricole des communes et de l'industrie.

Monsieur le Maire remarque qu'il y a aussi beaucoup de pollution visuelle.

Y. Jaunasse dit que l'entreprise Ecosys située à la Ribaulterie pollue beaucoup notamment par le nouveau stockage de matériaux en bois peints.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs mises en demeure lui ont été adressées sans résultat.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation d'un adjoint Syndicat de Gendarmerie :

- ✓ Se portent candidats délégués titulaires : M. Demeuré, E. Chausse
- ✓ se portent candidats délégués suppléants : D. Tessier, A. Gautier

L'élection se fait à main levée par une décision à l'unanimité et sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ délégués titulaires : M. Demeuré, E. Chausse
- ✓ délégués suppléants : D. Tessier, A. Gautier

Cérémonie du 11 Novembre : 11h15 départ de la marche

Un conseil d'école aura lieu jeudi prochain à 17H30

Un comité de pilotage du SCOT aura lieu vendredi à 9h à Ambillou

L'inauguration de la recyclerie est prévu le mardi 12 à 11h

Ferme expo le weekend du 16 novembre prochain, vous êtes invité à l'inauguration et au stand de la CCGC-PR le samedi 16 novembre à 18h.

CCAS : un point sur les festivités du CCAS : réunion le 6 novembre pour faire un bilan des inscriptions pour le repas du dimanche 24 novembre

Congrès de Maires de Tours : Le 28 novembre merci d'envoyer un mail rapidement si vous souhaitez y assister.

Nexity « Carré d'Arche » réunion du 30 oct.-19

REPARTITION :

M. LECREUX, Géomètre-Expert est Maître d'œuvre VRD de l'opération.

L'entreprise COLAS effectuera :

Voirie

Les assainissements EU-EP

Le bassin de rétention

L'entreprise EIFFAGE ENERGIE effectuera pour NEXITY FONCIER CONSEIL :

Réseaux et foyers d'éclairage public

Adduction téléphonique

L'entreprise EIFFAGE ENERGIE effectuera :

Pour le SIEIL, desserte électrique (réseau, branchements et coffrets) et enfouissement de la ligne.

L'entreprise VLS TP effectuera :

Réseaux et branchements nouveaux

VEOLIA EAU effectuera :

Les raccordements sur les réseaux AEP existants (exploitant du réseau communal)

Le coordonnateur SPS est M. BORDESOLLE d'ACP2S.

PLANNING DU LOTISSEMENT :

Intervention d'une entreprise désignée par NEXITY FONCIER CONSEIL pour le nettoyage du terrain.
Piquetage par la SCP LECREUX-SIVIGNY le mardi 29/10/2019.

Sur la base suivante COLAS calera un planning détaillé :

Début des travaux le **04/11/2019**

Installation de chantier, décapage, assainissements EU-EP, fourreaux sous chaussée et traitement à la chaux avant les congés de Noël.

Chantier arrêté du 18/12/2019 au 07/01/2020 inclus

Ouverture des tranchées techniques par COLAS à partir du 08/01/2020

Intervention d'EIFFAGE ENERGIE à partir du 15/01/2020

Fermeture des tranchées techniques pour le 24/01/2020

Traitement de la chaussée le 27/01/2020 et temps de prise sur à minima 2 semaines

Mise à niveau et fin de constitution de la chaussée semaine 7

Bornage définitif et pose des coffrets semaine 8

Réception de cette phase le 21/02/2020.

DIVERS, toujours sur le Carré d'Arche...

Les réunions de chantier seront le jeudi à 14h15 sur place.

Installation de la zone de vie sur le lot 23 par COLAS.

Mettre en place des panneaux « chantier interdit au public » et la signalisation de chantier

Installation de la zone de vie et de stockage suivant les prescriptions de M. BORDESOLLE.

Un constat d'huissier sur les abords du chantier dont la chaussée et les clôtures des riverains.

Accès au chantier par la rue de l'Arche depuis la RD n° 938.

COLAS mettra en place 2 ou 3 portiques indiquant les lignes aériennes surplombant la zone des travaux. Une autre solution de revêtement de chaussée nous est proposée, une solution comme « AGREVIA » Nexity va organiser, à la demande de monsieur le Maire, une sortie sur un site ayant ce type de revêtement avant la collectivité donne son aval, si toutefois le revêtement était validé par l'ABF.

Il a été également indiqué la gamme de jeux d'enfants qui est imaginé, il s'agit de la gamme « Origin » de Proludic, ce sont des jeux qui sont en majorité en bois, et qui s'intégreront bien au paysage. Monsieur le Maire a demandé à ce que la zone où il y aura les jeux d'enfants installés soit fermée par une clôture.

A voir sur le site www.proludic.fr

Information : possibilité d'avoir des permis de construire déposé en mairie avant la fin de l'année, car à partir de janvier 2020 notre territoire ne sera plus éligible au Prêt Taux Zéro ! Sauf si le pétitionnaire peut justifier d'un récépissé de dépôt de PC avant 2020. Il est demandé de faire connaître, lors du dépôt du PC, la composition de la famille afin de prévoir les effectifs à l'école pour les années à venir.

J. Boullenger dit qu'il a reçu un courrier concernant la formation numérique sur le territoire et qu'auparavant il n'avait pas été destinataire.

Monsieur le Maire répond que la procédure est la même que l'année précédente et qu'elle est suivie par l'agent de la CCGC-PR en charge de la formation numérique qui utilise un mailing d'adresses ciblées seniors via les services postaux.

G Guyon demande si les travaux à l'entrée de bourg sont terminés ?

Monsieur le Maire répond que oui, les végétaux qui n'avaient pas pris ont été changés et ce en double comme prévu.

G. Guyon ajoute que le panneau Charentilly pour l'entrée de bourg est prêt et qu'il est nécessaire maintenant de déterminer l'emplacement.

Les élus proposent de se retrouver le samedi 9 novembre à 10h00 à l'entrée du bourg pour en décider.

C .Laveau fait remarquer que le lavoir de l'Arche est très sale et rempli de graffitis abjects.

Un nettoyage urgent est nécessaire.

J. Boullenger dit qu'il n'y avait pas d'extraits des décisions du dernier conseil municipal dans le dernier Echo.

G. Guyon répond qu'il n'y avait plus assez de place. Mais que tout le monde peut consulter les comptes rendus de conseil sur le site. Il ajoute que sur les 60 Echo parus seuls 58 ont paru avec les extraits des décisions de conseils.

Fin de séance le 20H50